

Dossier suivi par :
Agnès Bocognano – Secrétariat général
Tél : 06 42 41 90 73
Courriel : drees-ondps@sante.gouv.fr

Paris, le 19 décembre 2025

Note de bilan des ONP 2021-2025

Formation de médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et pharmaciens

Cette note présente le bilan de la période quinquennale de formation couverte par les objectifs nationaux pluriannuels (ONP) 2021-2025, pour les professions médicales et pharmaceutique.

SOMMAIRE

SYNTHESE	2
CADRE ET OBJECTIF DU BILAN.....	3
METHODE DE SUIVI ANNUEL.....	5
Méthode de recueil.....	5
Notion d'abandon	5
APPROCHE NATIONALE	6
Filière médecine.....	6
Filière pharmacie.....	8
Filière odontologie	10
Filière maïeutique	12
APPROCHE TERRITORIALE	14
Atteinte de l'ONP par université et par filière	14
Croissance des admissions par université et par filière.....	16
Densité d'admis par université et par filière.....	19
APPROCHE DE LONG TERME	22

Synthèse

Au niveau national, toutes les filières de formation ont augmenté leur nombre d'admis en 2021-2025 par rapport à la période 2016-2020, hormis la maïeutique qui a perdu 80 places. Les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels à former arrêtés en 2021 (ONP) ont été atteints et même dépassés pour les deux filières médecine et odontologie, à l'inverse de la pharmacie qui atteint à peine la borne basse de l'objectif et de la maïeutique qui reste en deçà de l'objectif :

- **Médecine** : le bilan quinquennal des admissions montre que l'ONP est atteint en 2025, à la borne haute. Plus de 55 000 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 3 500 professionnels de plus que ne le prévoyait l'ONP et 11 500 professionnels de plus qu'entre 2016 et 2020. Les capacités d'accueil ont été quasiment saturées sur la période. Pour la rentrée 2026, les UFR n'anticipent pas d'augmentation de capacités d'accueil (0 % d'augmentation).
- **Pharmacie** : le bilan quinquennal montre que, conformément aux alertes des précédents suivis annuels, l'ONP n'est pas atteint en pharmacie, le nombre de professionnels formés atteignant au mieux la borne basse. Plus de 16 300 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 700 professionnels de moins que ne le prévoyait l'ONP mais 300 professionnels de plus qu'entre 2016 et 2020¹. Les capacités d'accueil auraient permis de former 2 000 étudiants supplémentaires. Pour la rentrée 2026, les UFR anticipent une augmentation de capacités d'accueil de 140 places (+ 4 %).
- **Odontologie** : le bilan quinquennal des admissions montre que l'ONP est atteint en 2025. Près de 7 400 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 100 professionnels de plus que ne le prévoyait l'ONP et 1 000 professionnels de plus qu'entre 2016 et 2020. La création de nouveaux sites de formation à partir de 2022 a eu un effet d'entraînement, permettant l'atteinte de l'ONP dès 2025, pourtant initialement apparu comme ambitieux. Les capacités d'accueil ont été quasiment saturées sur la période. Pour la rentrée 2026, les UFR anticipent une augmentation de capacités d'accueil de 87 places (+ 6 %).
- **Maïeutique** : le bilan quinquennal montre que, conformément aux alertes des précédents suivis annuels, l'ONP n'est pas atteint en maïeutique, le nombre de professionnels formés risquant de ne pas atteindre la borne basse de l'ONP, du fait d'un taux d'abandon sensible. Plus de 5 000 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 200 professionnels de moins que ne le prévoyait l'ONP, en réduction de 85 professionnels par rapport à la période 2016 - 2020. Les capacités d'accueil auraient permis de former 400 étudiants supplémentaires. Pour la rentrée 2026, les UFR n'anticipent quasiment pas d'augmentation de capacités d'accueil (15 places supplémentaires, soit 1 % d'augmentation).

Dans une approche territoriale, le bilan de l'atteinte de l'ONP par université apporte une vision plus précise de la réalité de l'évolution des admissions en 5 ans.

La situation des UFR quant à l'atteinte de leur ONP est plus homogène en médecine (beaucoup d'UFR au-dessus de l'ONP) et pharmacie (beaucoup d'UFR à peine au niveau de l'ONP) qu'en odontologie et maïeutique où les UFR sont aussi nombreuses à atteindre leur ONP qu'à ne pas l'atteindre. Mais le niveau d'atteinte de l'ONP ne présage pas de l'évolution des admissions. Du fait de l'hétérogénéité des taux d'effort entre l'ONP 2021-2025 et le *numerus clausus* quinquennal 2016-2020, beaucoup d'UFR qui n'atteignent pas leur ONP augmentent cependant leurs admissions.

La mise en place des ONP a conduit à une nette augmentation des admissions dans toutes les UFR en médecine et en odontologie (hors Île-de-France) et à des évolutions plus contrastées en pharmacie et surtout en maïeutique, où les augmentations d'admissions sont absorbées par les baisses, plus importantes.

Le gain de densité d'admis est visible dans toutes les régions en médecine et odontologie (hors Île-de-France). En pharmacie, seules deux régions (Normandie et Nouvelle-Aquitaine) perdent sensiblement en densité. La densité stagne en maïeutique, hormis la perte en Antilles-Guyane et océan Indien.

¹ Pour établir ce bilan, le choix est fait d'assimiler le *numerus clausus* à un nombre d'admissions, ce qui est une hypothèse solide pour les filières de médecine et odontologie, peut-être un peu moins en pharmacie et maïeutique où il semble que toutes les places ouvertes du *numerus clausus* n'étaient pas toujours remplies.

Cadre et objectif du bilan

L'ONDPS a été chargé d'assurer le suivi des objectifs nationaux pluriannuels (ONP) de formation pour les professions médicales et pharmaceutique, selon l'arrêté du 4 novembre 2019 qui indique : « *L'Observatoire national de la démographie des professions de santé recueille chaque année auprès des universités les données lui permettant d'assurer le suivi du respect des objectifs nationaux pluriannuels. Il informe les ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur des écarts constatés et des risques susceptibles de remettre en cause l'atteinte de ces objectifs.* ».

Les ministres chargés de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont fixé des ONP pour chacune des formations de maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie (MMOP), par université, pour la période quinquennale 2021-2025, par arrêté du 13 septembre 2021 (**Tableau 1**).

Avec les ONP, les UFR disposent d'une planification pluriannuelle du nombre de professionnels à former qui leur sert de cadre pour arrêter l'objectif quinquennal d'admission en première année du deuxième cycle des formations MMOP (**Encadré 1**). Sur la base de cet objectif de formation en deuxième cycle et de leur ONP, les UFR fixent chaque année leur capacité d'accueil en deuxième année du premier cycle des formations MMOP.

L'objectif du suivi annuel est de vérifier que les capacités d'accueil et les admissions suivent bien la trajectoire définie par les ONP, dans chacune des quatre filières de formation. **En 2025, l'ONP peut établir le bilan de la période quinquennale de formation couverte par l'ONP 2021-2025.**

Encadré 1 : Les objectifs de formation – Source : décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019

Objectifs nationaux pluriannuels (ONP) de professionnels de santé à former = nombre de professionnels à former en maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, pour répondre aux besoins du système de santé, réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et permettre l'insertion professionnelle des étudiants. L'arrêté du 13 septembre 2021 a fixé les ONP pour la période 2021-2025, c'est-à-dire des professionnels en exercice 9 à 11 ans plus tard selon la durée de la formation. Les ONP sont inscrits dans une fourchette de plus ou moins 5 % autour de la valeur cible de l'ONP.

Ces objectifs avaient été définis lors de la conférence nationale réunie le 26 mars 2021, après un processus de concertation national et régional, piloté et coordonné par l'ONDPS. Les ARS et les UFR avaient été chargées d'établir en amont, des propositions concertées avec les acteurs régionaux du système de santé pour tenir compte des besoins de santé et d'accès aux soins du territoire et des capacités de formation disponibles, des objectifs de diversification des lieux de stages et des données démographiques nationales. Toutes les ARS ont mentionné avoir consulté les représentants des collectivités territoriales.

Objectifs pluriannuels d'admission en 2^{ème} cycle (OPA2) des études de maïeutique, de médecine, d'odontologie et de pharmacie (MMOP) = nombre total d'étudiants à admettre en 2^{ème} cycle défini à partir des ONP. Sur la base des ONP et après avis conforme des ARS, elles-mêmes sollicitant l'avis des CRSA, les universités, en concertation avec les conseils régionaux pour la formation en maïeutique, déterminent un objectif quinquennal d'admission en 2^e cycle correspondant à la période de l'ONP. Ainsi, pour les ONP 2021-2025, les universités ont fixé un objectif d'admission en 2^e cycle pour la période 2023-2027 dans les quatre filières MMOP.

Les objectifs d'admission en 2^e cycle ont été votés en 2021 et ajustés le cas échéant en 2022.

Capacité d'accueil des étudiants en 1^{er} cycle (CAE1) = nombre total de places offertes dans une formation MMOP à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} année du 1^{er} cycle dans l'UFR Santé disposant de la filière concernée. Les capacités d'accueil découlent des OPA2 et de l'ONP. Les universités qui organisent les épreuves de sélection définissent annuellement leur capacité d'accueil dans les études MMOP². Elles doivent également fixer leur prospective de capacités d'accueil pour les cinq années suivantes. Ces propositions sont transmises annuellement, par chaque université à l'Observatoire national de la démographie des professions de santé.

² À noter qu'une partie des étudiants ayant eu un parcours à l'étranger (hors UE) peut, après son admission en 1^{er} cycle, bénéficier d'une dispense d'études jusqu'à la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle incluse.

Tableau 1 : Les objectifs nationaux pluriannuels arrêtés le 13 septembre 2021

ARS	Territoire/subdivision	Médecine			Pharmacie			Odontologie			Maïeutique		
		ORP 2021-2025	Borne inf	Borne sup	ORP 2021-2025	Borne inf	Borne sup	ORP 2021-2025	Borne inf	Borne sup	ORP 2021-2025	Borne inf	Borne sup
Auvergne-Rhône-Alpes	CLERMONT FERRAND	1300	1235	1365	470	445	495	230	215	245	150	140	160
	GRENOBLE	1150	1090	1210	550	520	580	85	80	90	185	175	195
	LYON EST	2515	2385	2645	880	835	925	365	345	385	235	220	250
	LYON SUD CHARLES MERIEUX	1830	1735	1925									
	SAINT-ETIENNE	1035	980	1090									
Bourgogne-Franche-Comté	BESANCON	1180	1120	1240	390	370	410	180	170	190	140	130	150
	DIJON	1260	1195	1325	430	405	455	230	215	245	140	130	150
Bretagne	BREST	1005	950	1060	625	590	660	180	170	190	115	105	125
	RENNES	1375	1305	1445				235	220	250	135	125	145
Centre-Val de Loire	TOURS	1500	1425	1575	600	570	630	260	245	275	150	140	160
Corse	CORSE	195	185	205	50	45	55	25	20	30	25	20	30
Grand-Est	NANCY	1685	1600	1770	655	620	690	340	320	360	275	260	290
	REIMS	1130	1070	1190	430	405	455	200	190	210	145	135	155
	STRASBOURG	1390	1320	1460	660	625	695	310	290	330	165	155	175
Hauts-de-France	AMIENS	1170	1110	1230	465	440	490	245	230	260	190	180	200
	LILLE	2495	2370	2620	1120	1060	1180	490	465	515	220	205	235
	LILLE CATHOLIQUE	765	725	805	65	60	70	10	5	15	160	150	170
Ile-de-France	PARIS UVSQ	1500	1425	1575	3000	2850	3150	825	780	870	95	90	100
	PARIS V-DESCARTES	1850	1755	1945							155	145	165
	PARIS VII-PARIS DIDEROT	1850	1755	1945							135	125	145
	PARIS VI-SORBONNE	2150	2040	2260							150	140	160
	PARIS XII-CRETEIL	1150	1090	1210							55	50	60
	PARIS XIII-BOBIGNY	1010	955	1065							50	45	55
	PARIS XI-SUD	1100	1045	1155							65	60	70
Normandie	CAEN	1175	1115	1235	505	475	535	230	215	245	125	115	135
	ROUEN	1215	1150	1280	510	480	540	255	240	270	125	115	135
Nouvelle Aquitaine	BORDEAUX	2005	1900	2110	710	670	750	340	320	360	145	135	155
	LIMOGES	850	805	895	400	380	420	105	95	115	100	95	105
	POITIERS	1060	1005	1115	360	340	380	190	180	200	115	105	125
Occitanie	MONTPELLIER	1800	1710	1890	1015	960	1070	285	270	300	355	335	375
	TOULOUSE	1870	1775	1965	695	660	730	450	425	475	140	130	150
Pays-de-la-Loire	ANGERS	1100	1045	1155	450	425	475	155	145	165	150	140	160
	NANTES	1280	1215	1345	570	540	600	205	190	220	150	140	160
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AIX-MARSEILLE	2530	2400	2660	1040	985	1095	335	315	355	180	170	190
	NICE	1080	1025	1135				220	205	235	150	140	160
ARS Guadeloupe, ARS Martinique	ANTILLES	1140	1080	1200	35	30	40	95	90	100	105	95	115
Guyane	GUYANE				20	15	25	10	5	15	20	15	25
ARS La Réunion, ARS Mayotte	OCÉAN INDIEN	630	595	665	30	25	35	85	80	90	135	125	145
	NOUVELLE CALEDONIE	75	70	80	20	15	25	25	20	30	20	15	25
	POLYNESIE FRANCAISE	105	95	115	20	15	25	20	15	25	10	5	15
FRANCE		51505	48850	54160	17065	16135	17995	7265	6815	7715	5220	4855	5585

Les ORP en gras et italique correspondent aux objectifs partiellement ou intégralement formés hors subdivision.

Les ORP sont les objectifs régionaux pluriannuels ; ils correspondent à la déclinaison de l'ONP par subdivision.

Méthode de suivi annuel

Méthode de recueil

L'ONDPS lance tous les ans en octobre/novembre une enquête auprès de ses correspondants en ARS sur la base d'un questionnaire Excel. Il s'agit de recueillir auprès des UFR les éléments permettant de vérifier la trajectoire de formation et l'atteinte de la cible dans chacune des quatre filières de formation par subdivision. Le champ de l'enquête comprend toutes les ARS ainsi que les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française (**Encadré 2**).

Le suivi permet de recueillir :

- des éléments qualitatifs sur les appréciations des acteurs quant à l'atteinte potentielle de leur objectif de formation ; cette partie a été conduite sur les premières années de la période quinquennale, pour mieux anticiper les difficultés potentielle ;
- des éléments quantitatifs portant sur :
 - les capacités d'accueil en 2^e année du 1^{er} cycle votées par l'université,
 - les effectifs d'admissions,
 - le nombre d'abandons définitifs,
 - le nombre de redoublements.

À la demande des ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur, l'ONDPS a également lancé, en juillet 2025, une enquête sur les perspectives de capacités d'accueil à la rentrée 2026³.

Encadré 2 : Champ de l'enquête de suivi

Les ONP ont été arrêtés pour 40 universités (arrêté du 13 septembre 2021). Le bilan des ONP se fait sur 39 universités suite à la fusion de 2 universités parisiennes.

Filière médecine : 38 universités sont dans le champ du bilan ONP.

- La Guyane a un ONP commun avec les Antilles.

Filière pharmacie : 32 universités sont dans le champ du bilan.

- L'ONP arrêté pour Île-de-France a été divisé par 2 et réattribué aux 2 universités concernées.

- Lyon Sud, Brest et Nice n'ont pas d'ONP en propre.

Filière odontologie : 32 universités sont dans le champ du bilan ONP.

- Un seul ONP arrêté pour Île-de-France.

- Lyon Sud n'a pas d'ONP en propre.

- Lille Catholique a délégué son ONP à Lille.

Filière maïeutique : 33 universités (dont écoles) sont dans le champ du bilan ONP.

- Lyon Sud n'a pas d'ONP en propre.

- Les ONP Île-de-France ont été regroupés en 1 seul ONP par souci de simplification.

Notion d'abandon

Un taux d'abandon doit être pris en compte pour passer de la notion d'effectifs d'étudiants admis à celle de professionnels formés. Pour atteindre la cible de professionnels, il faut former un peu plus d'étudiants puisqu'une partie d'entre eux n'iront pas au bout de leurs études. En pratique, le décompte des abandons n'est pas simple à effectuer pour les services de scolarité des UFR. Distinguer un abandon d'études définitif d'une interruption temporaire n'est pas toujours possible et les résultats transmis manquent sans doute d'homogénéité. Mais la notion est importante et le taux de réponse à cette question s'améliore, couvrant plus de 80 % des cohortes d'étudiants.

Dans le cadre de ce suivi, nous retiendrons seulement un ordre de grandeur, moyenné sur cinq ans, pour un taux d'abandon définitif minimal par promotion : médecine : 3 % ; pharmacie : 3,5 % ; odontologie : 1 % ; maïeutique : 8 %.

³ Courrier du 3 juillet 2025 par lequel les ministres chargés de la Santé et de l'Enseignement supérieur ont lancé les travaux préparatoires à la conférence nationale qui devra proposer les objectifs nationaux pluriannuels (ONP) de professionnels de santé à former dans les filières médicales MMOP pour la période 2026-2030.

Approche nationale

Filière médecine

L'objectif national de professionnels (ONP) à former en médecine d'ici 2025 est de 51 505, encadré par un seuil minimal à 48 850 et un seuil maximal à 54 160.

Sur la période 2021-2025, au niveau national, l'objectif de formation en médecine est atteint...

- avec des capacités d'accueil qui dépassent l'objectif quinquennal d'accueil en 2^{ème} cycle

- l'objectif pluriannuel d'accueil en 2^{ème} cycle voté par les universités (avec avis conforme de l'ARS) s'élevait à plus de 54 000 ; se situant au niveau de la borne haute de l'ONP (**Figure 1**), il permettait ainsi d'atteindre l'ONP même en tenant compte d'un taux d'abandon ;
- les capacités d'accueil d'étudiants en 1^{er} cycle votées par les universités cumulées sur 5 ans ont atteint plus de 55 000 places, dépassant l'objectif de 2^{ème} cycle et la borne haute de l'ONP. Elles permettent de former un nombre de professionnels conforme à l'ONP.

- le nombre d'admis a dépassé le niveau requis de l'ONP et sature les capacités d'accueil

- Les admissions 2025 (11 133) sont au niveau des capacités d'accueil (11 277) et atteignent la borne haute de l'ONP. L'ouverture d'une formation à Orléans⁴ dès la rentrée 2022 en 1^{ère} année augmente les admissions de 50 en 2023 et de 100 à partir de 2024.
- Le cumul des admissions sur 5 ans (55 078) dépasse l'ONP (55 505) de 7 % ; ainsi, même en tenant compte du taux d'abandon⁵, le nombre d'admissions doit permettre de former le nombre de professionnels attendu, à la borne haute.

... et les effectifs entrés en formation sont en augmentation de + 11 500 médecins, soit 27 % par rapport à la période quinquennale précédente⁶ (Figure 2)

- Par rapport au *numerus clausus* quinquennal 2016-2020, l'ONP 2021-2025 conduisait à une augmentation de 18%.
- Au terme des 5 ans, le nombre d'admis a augmenté de 27 %.
- En 20 ans, le nombre annuel d'admis a plus que doublé :
 - 5 100 places sur la période 2001-2005 (nombre de places annuel moyen) ;
 - 7 250 places sur la période 2006-2010 ;
 - 7 800 places sur la période 2011-2015 ;
 - 8 700 places sur la période 2016-2020 ;
 - 11 000 admis, sur la période 2021-2025.
- La **Figure 2** replace l'ONP (en pointillé) et les admissions observées dans une approche quinquennale de long terme, montrant que le taux de croissance du quinquennal de l'ONP (27 %) se situe en rupture après deux périodes quinquennales à croissance plus modérée (5 % et 11 %).

En synthèse, le bilan quinquennal des admissions montre que l'ONP est atteint en 2025, à la borne haute. Plus de 55 000 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 3 500 professionnels de plus que ne le prévoyait l'ONP et 11 500 professionnels de plus qu'entre 2016 et 2020.

Les capacités d'accueil ont été quasiment saturées sur la période. Pour la rentrée 2026, les UFR n'anticipent pas d'augmentation de capacités d'accueil (0 % d'augmentation).

⁴ Aucun objectif n'a été fixé pour le site d'Orléans au moment de la conférence de 2021, puisque la décision d'ouvrir une formation a été décidée ultérieurement.

⁵ Voir supra. Sur la base de nos enquêtes, il serait autour de 3% sur les trois cycles de médecine.

⁶ Il s'agit de la somme sur 5 ans (2016-2020) des effectifs du *numerus clausus* total, qui comprend les passerelles.

Figure 1 : Objectifs quinquennaux de formation en médecine, capacités d'accueil et admis

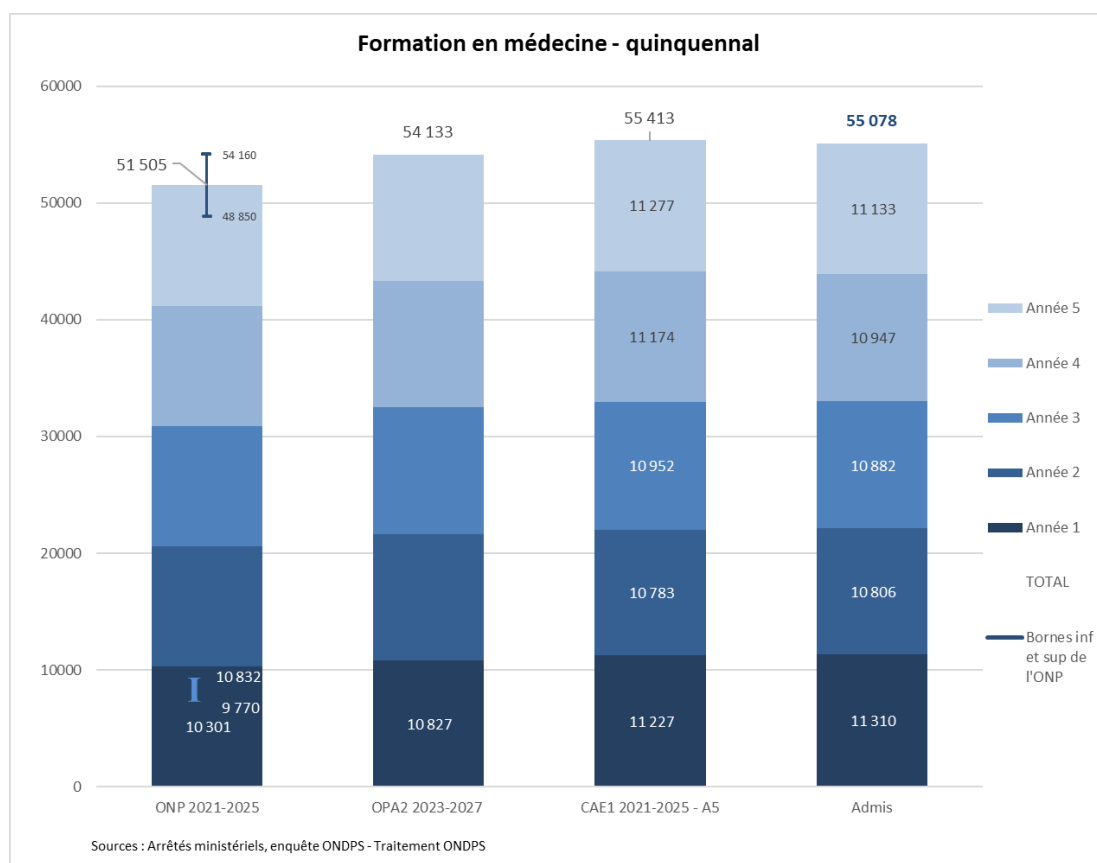
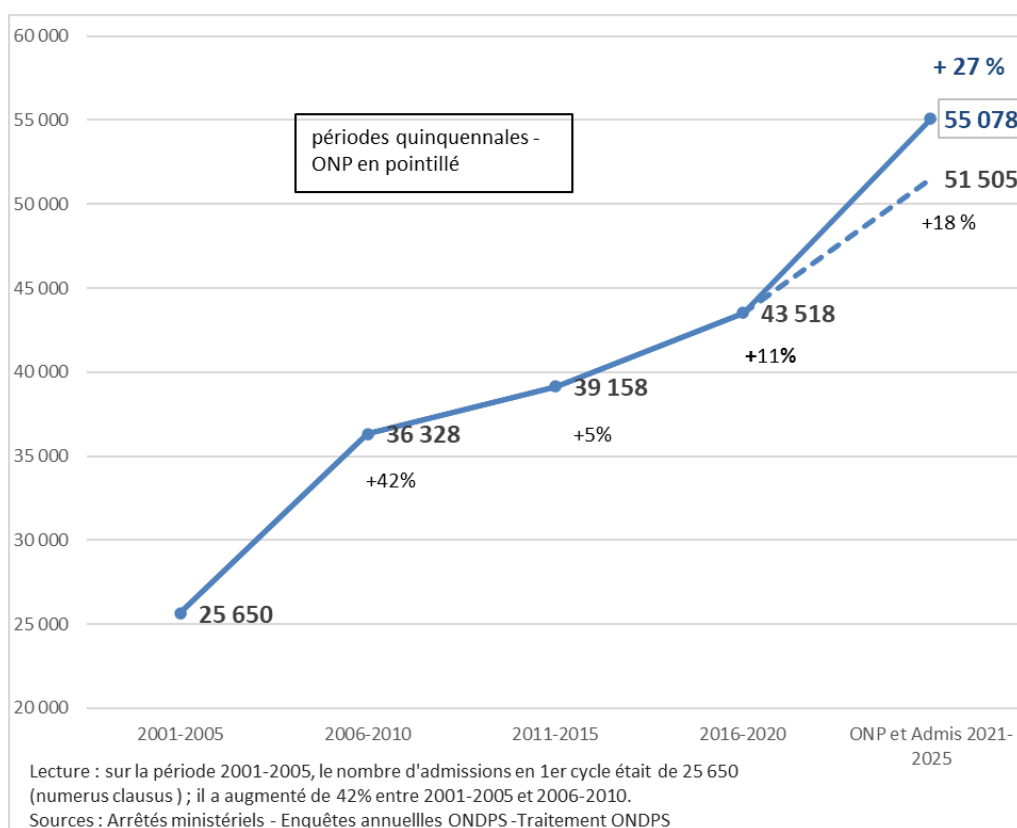


Figure 2 : Évolution des effectifs quinquennaux formés depuis 2001



L'objectif national de professionnels (ONP) à former en pharmacie pour 2021-2025 s'élevait à 17 065, encadré par un seuil minimal à 16 135 et un seuil maximal à 17 995.

Sur la période 2021-2025, au niveau national, l'objectif de formation en pharmacie n'est pas atteint...

- malgré des capacités d'accueil qui dépassent l'objectif quinquennal d'accueil en 2^{ème} cycle

- L'objectif pluriannuel d'accueil en 2^{ème} cycle voté par les universités (avec avis conforme de l'ARS) s'élevait à plus de 17 500 (**Figure 3**). Se situant 3 % au-dessus de l'ONP, il permettait ainsi d'atteindre l'ONP même en tenant compte d'un taux d'abandon⁷.
- Les capacités d'accueil d'étudiants en 1^{er} cycle votées par les universités cumulées sur 5 ans ont atteint plus de 18 400 places, dépassant l'objectif de 2^{ème} cycle et la borne haute de l'ONP. Elles permettent de former un nombre de professionnels conforme à l'ONP.

- le nombre d'admis 2021-2025 n'atteint pas le niveau requis de l'ONP

- Les admissions en 2025 (3 500) restent un peu en deçà du niveau des capacités d'accueil (3 600) mais atteignent, comme en 2024, le niveau (annualisé) de l'ONP ;
- Le cumul des admissions sur 5 ans (16 300) n'atteint cependant pas l'ONP (17 000), se situant plutôt à la borne basse de celui-ci (16 100) ; il manque 700 étudiants pour atteindre cet objectif. Ainsi, après le « trou d'air » de 2022 où il a manqué 970 étudiants, la progression constante des admissions n'a pas comblé le manque mais a permis quand même un rattrapage de 270 étudiants ;
- En tenant compte du taux d'abandon, le nombre d'admissions est insuffisant pour permettre de former le nombre de professionnels attendu, passant en dessous de la borne basse de l'ONP.

... mais les effectifs entrés en formation sont tout de même en augmentation de + 300 pharmaciens, soit 2% par rapport à la période quinquennale précédente⁸ (Figure 2)

- Par rapport au numerus clausus quinquennal 2016-2020, l'ONP 2021-2025 conduisait à une augmentation de 7 %.
- Au terme des 5 ans, le nombre d'admis n'a augmenté que de 2 %⁹.
 - En 20 ans, le nombre annuel d'admis a augmenté de plus de 30 % :
 - 2 450 places sur la période 2001-2005 (nombre de places annuel moyen) ;
 - 3 050 places sur la période 2006-2010 ;
 - 3 140 places sur la période 2011-2015 ;
 - 3 190 places sur la période 2016-2020 ;
 - 3 250 admis sur la période 2021-2025.
- La **Figure 4** replace l'ONP (en pointillé) et les admissions observées dans une approche quinquennale de long terme, montrant que l'effort de progression a été réalisé en début de période, sur le quinquennal 2006-2010.

En synthèse, le bilan quinquennal montre que, conformément aux alertes des précédents suivis annuels, l'ONP n'est pas atteint en pharmacie, le nombre de professionnels formés atteignant au mieux la borne basse de l'ONP. Plus de 16 300 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 700 professionnels de moins que ne le prévoyait l'ONP mais 300 professionnels de plus qu'entre 2016 et 2020.

Les capacités d'accueil auraient permis de former 2 000 étudiants supplémentaires. Pour la rentrée 2026, les UFR anticipent une augmentation de capacités d'accueil de 140 places (+ 4 %).

⁷ Voir supra. Sur la base de nos enquêtes, il serait autour de 3,5%

⁸ Il s'agit de la somme sur 5 ans (2016-2020) des effectifs du numerus clausus total, qui comprend les passerelles.

⁹ Pour ce calcul, on fait l'hypothèse que toutes les places ouvertes au numerus clausus étaient pourvues.

Figure 3 : Objectifs quinquennaux de formation en pharmacie, capacités d'accueil et admis

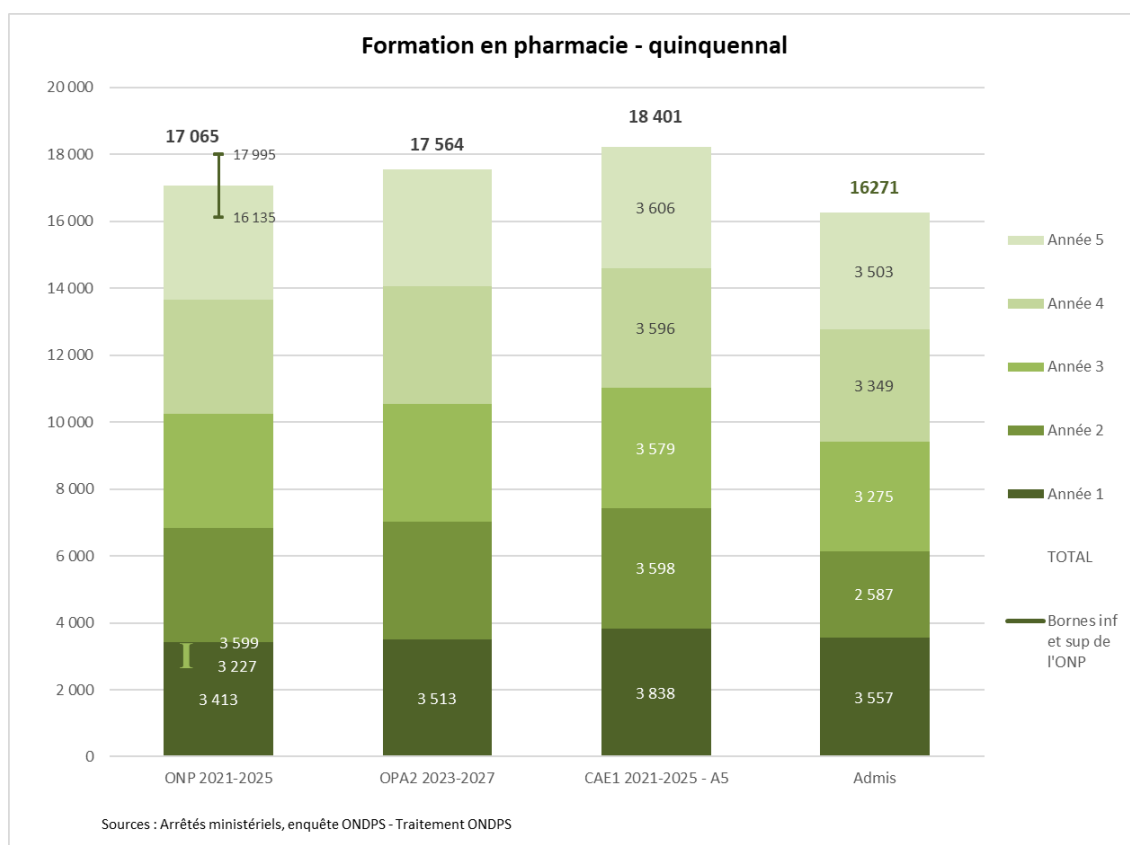
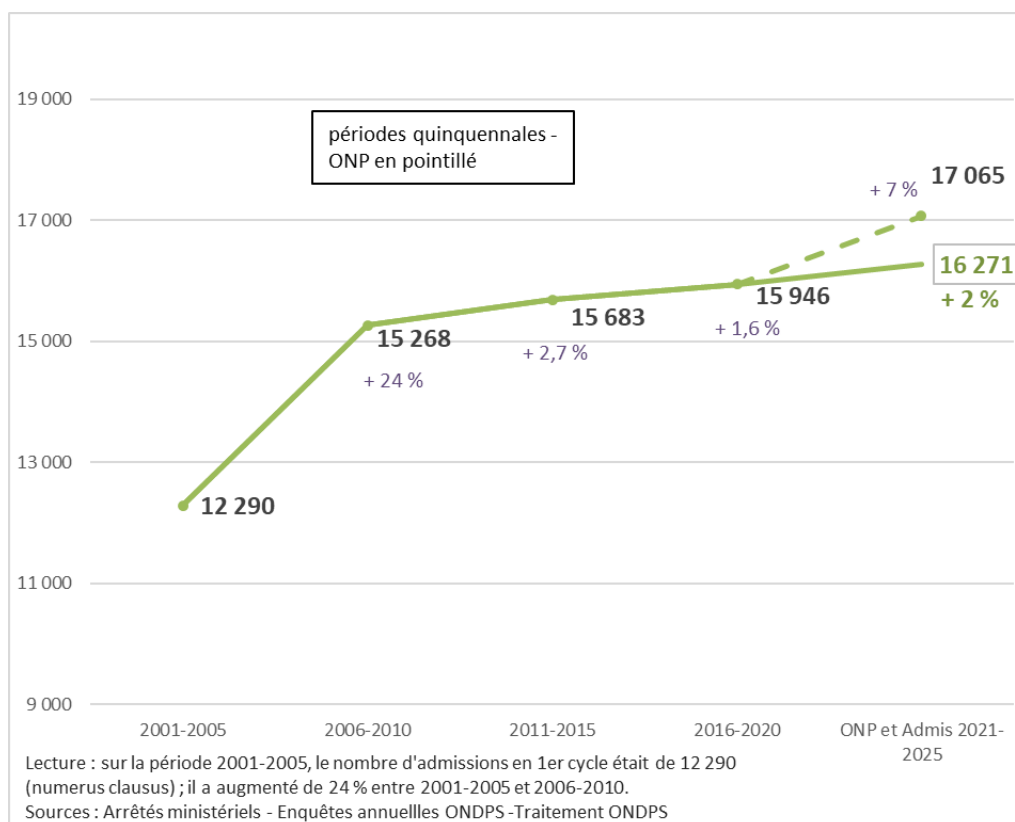


Figure 4 : Évolution des effectifs quinquennaux formés depuis 2001



Filière odontologie

L'objectif national de professionnels (ONP) à former en odontologie d'ici 2025 est de 7 265, encadré par un seuil minimal à 6 815 et un seuil maximal à 7 715.

Sur la période 2021-2025, au niveau national, l'objectif de formation en odontologie est atteint...

- avec des capacités d'accueil croissantes dont le cumul a fini par dépasser l'objectif quinquennal d'accueil en 2^{ème} cycle...

- L'objectif pluriannuel d'accueil en 2^{ème} cycle voté par les universités (avec avis conforme de l'ARS) s'élevait à 7 200 (**Figure 5**). Ajusté à la hausse depuis 2021, il a atteint quasiment l'ONP, ce qui permettait à peine de rester dans l'objectif, même en tenant compte d'un taux d'abandon qui semble particulièrement faible en odontologie¹⁰ ;
- Les capacités d'accueil d'étudiants en 1^{er} cycle votées par les universités cumulées sur 5 ans ont atteint plus de 7 400 places, dépassant l'objectif de 2^{ème} cycle et l'ONP. Elles permettent de former un nombre de professionnels conforme à l'ONP.

- ... le nombre d'admis 2021-2025 a atteint le niveau requis de l'ONP

- Les admissions en 2025 (1 573) dépassent pour la première fois le niveau (annualisé) de l'ONP et saturent les capacités d'accueil (1 560) ;
- Le cumul des admissions sur 5 ans (7 400) dépasse un peu l'ONP (7 250), de près de 2 % ; en tenant compte du taux d'abandon, le nombre d'admissions est suffisant pour permettre de former le nombre de professionnels attendu.

... et les effectifs entrés en formation sont en augmentation de +1 000 chirurgiens-dentistes, soit 16 % par rapport à la période quinquennale précédente¹¹ (Figure 6)

- Par rapport au numerus clausus quinquennal 2016-2020, l'ONP 2021-2025 conduisait à une augmentation de 14 %.
- Au terme des 5 ans, le nombre d'admis a augmenté de 16 %.
- En 20 ans, le nombre annuel d'admis a plus que doublé :
 - 882 places sur la période 2001-2005 (nombre de places annuel moyen) ;
 - 1 050 places sur la période 2006-2010 ;
 - 1 250 places sur la période 2011-2015 ;
 - 1 280 places sur la période 2016-2020 ;
 - 1 480 admis sur la période 2021-2025.
- La **Figure 6** replace l'ONP (en pointillé) et les admissions observées dans une approche quinquennale de long terme, montrant que le taux de croissance du quinquennal de l'ONP (16 %) se situe dans le prolongement de l'effort de formation de 2000 à 2015, après une période quinquennale en stagnation (2 %).

En synthèse, le bilan quinquennal des admissions montre que l'ONP est atteint en 2025. Près de 7 400 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 100 professionnels de plus que ne le prévoyait l'ONP et 1 000 professionnels de plus qu'entre 2016 et 2020. La création de nouveaux sites de formation à partir de 2022 a eu un effet d'entraînement, permettant l'atteinte de l'ONP dès 2025, pourtant initialement apparu comme ambitieux.

Les capacités d'accueil ont été quasiment saturées sur la période. Pour la rentrée 2026, les UFR anticipent une augmentation de capacités d'accueil de 87 places (+ 6 %).

¹⁰ Voir supra. Sur la base de nos enquêtes, il serait de l'ordre de 1 %.

¹¹ Il s'agit de la somme sur 5 ans (2016-2020) des effectifs du numerus clausus total, qui comprend les passerelles.

Figure 5 : Objectifs quinquennaux de formation en odontologie, capacités d'accueil et admis

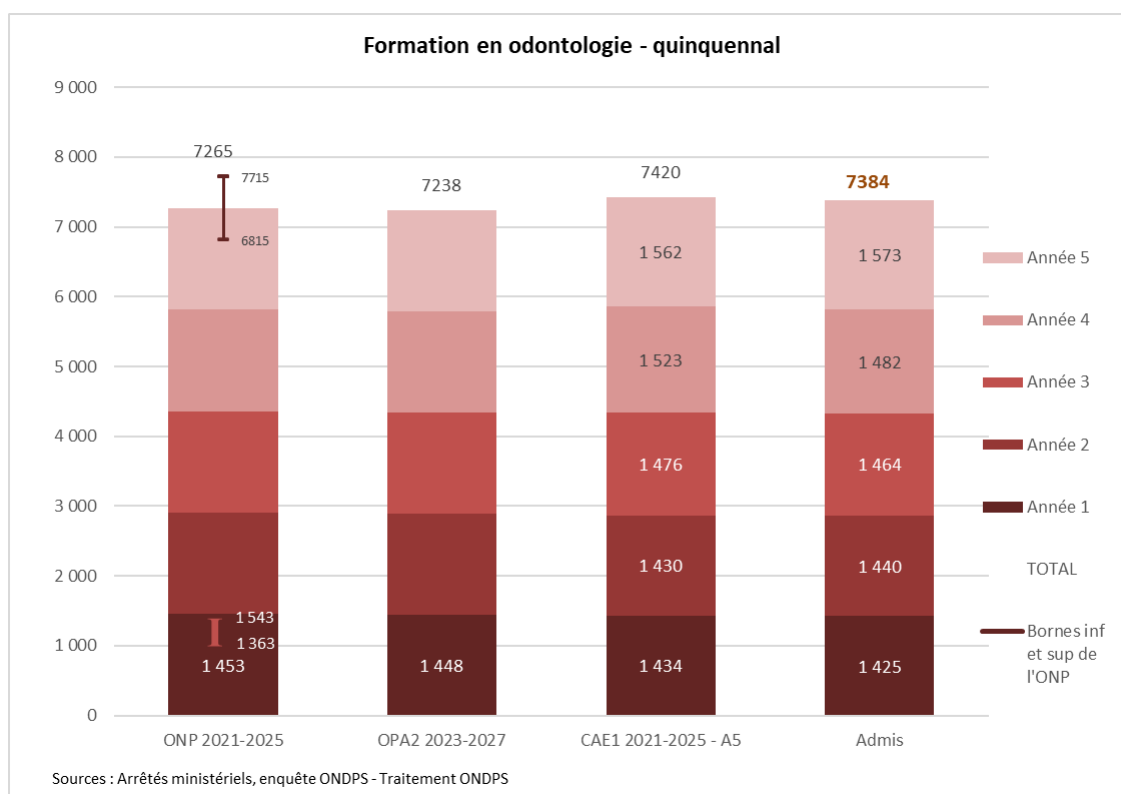
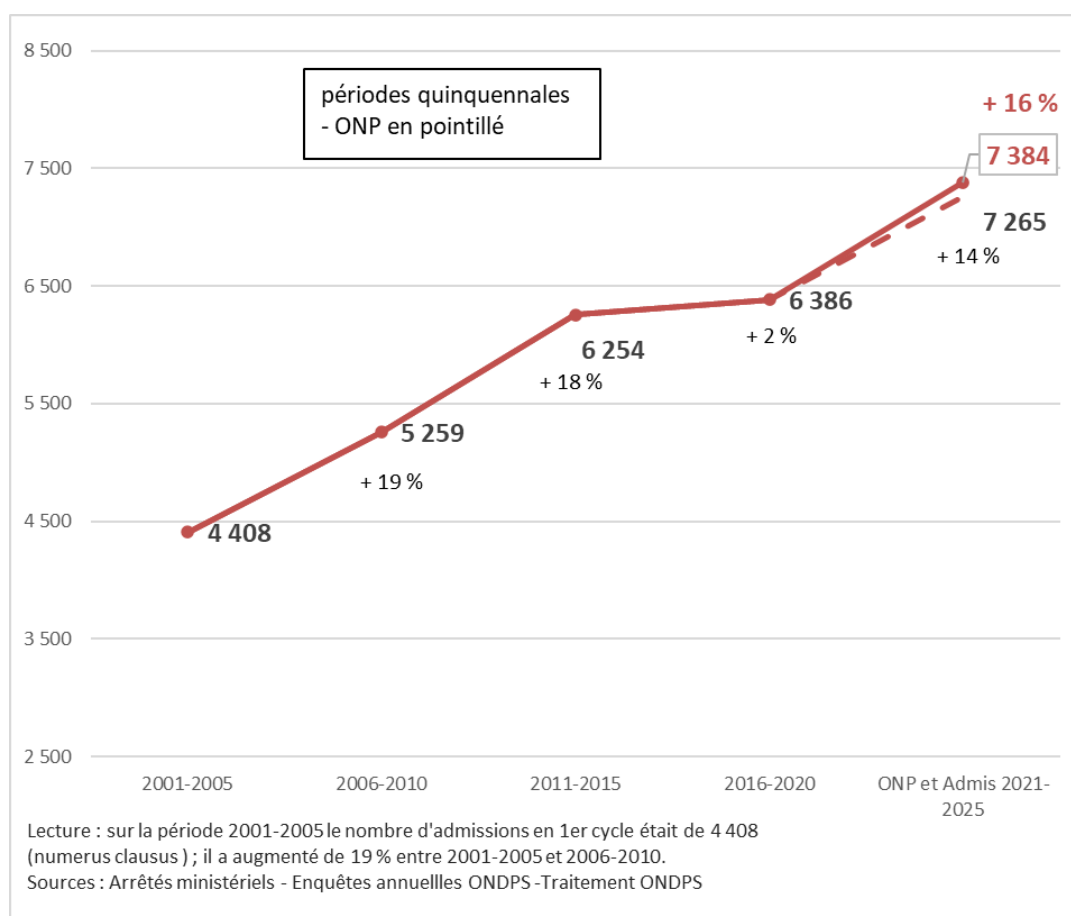


Figure 6 : Évolution des effectifs quinquennaux formés depuis 2001



Filière maïeutique

L'objectif national de professionnels (ONP) à former en maïeutique d'ici 2025 est de 5 220, encadré par un seuil minimal à 4 855 et un seuil maximal à 5 585.

Sur la période 2021-2025, au niveau national, l'objectif de formation en maïeutique n'est pas atteint ...

- malgré des capacités de formation qui dépassent l'ONP...

- L'objectif pluriannuel d'accueil en 2^{ème} cycle voté par les universités (avec avis conforme de l'ARS) s'élevait à 5 600 (**Figure 7**) ; se situant 7 % au-dessus de l'ONP, il permettait ainsi d'atteindre l'ONP même en tenant compte d'un taux d'abandon¹² ;
- Les capacités d'accueil d'étudiants en 1^{er} cycle votées par les universités cumulées sur 5 ans ont atteint plus de 5 500 places, un peu en deçà de l'objectif de 2^{ème} cycle mais 6 % au-dessus de l'ONP. Elles permettent de former un nombre de professionnels à peine en deçà de l'ONP.

- ...le nombre d'admis 2021-2025 n'atteint pas le niveau requis de l'ONP

- Les admissions en 2025 (1 065) restent un peu en deçà du niveau des capacités d'accueil (1 110) mais atteignent, pour la première fois depuis 2021, le niveau (annualisé) de l'ONP ;
- Le cumul des admissions sur 5 ans (5 000) n'atteint cependant pas l'ONP (5 200), même si elle reste au-dessus de la borne basse de l'ONP (4 850) ; il manque 200 étudiants pour l'atteinte de l'objectif. Ainsi, le « trou d'air » de 2022 où il a manqué 200 étudiants, n'a pas pu être comblé par les admissions depuis 2023 qui ont peiné à retrouver, en 2025, le niveau de 2021 ;
- En tenant compte du taux d'abandon, plus important que pour les autres filières, le nombre d'admissions est insuffisant pour permettre de former le nombre de professionnels attendu, passant en dessous de la borne basse de l'ONP.

... et par rapport à la période quinquennale précédente¹³, les effectifs entrés en formation sont en deçà de 85 sages-femmes, soit - 2 % (Figure 8)

- Par rapport au numerus clausus quinquennal 2016-2020, l'ONP 2021-2025 conduisait à une augmentation de 2 %.
- Au terme des 5 ans, le nombre d'admis a diminué de 2 %¹⁴.
- En 20 ans, le nombre annuel moyen d'admis a augmenté de 10 % :
 - 915 places sur la période 2001-2005 (nombre de places annuel moyen) ;
 - 1 010 places sur la période 2006-2010 ;
 - 1 035 places sur la période 2011-2015 ;
 - 1 020 places sur la période 2016-2020 ;
 - 1 005 admis sur la période 2021-2025.
- La **Figure 8** replace l'ONP (en pointillé) et les admissions observées dans une approche quinquennale de long terme, montrant la stagnation des effectifs formés à 5000, depuis le quinquennal 2006-2010.

En synthèse, le bilan quinquennal montre que, conformément aux alertes des précédents suivis annuels, l'ONP n'est pas atteint en maïeutique, le nombre de professionnels formés risquant de ne pas atteindre la borne basse, du fait du taux d'abandon. Plus de 5 000 professionnels sont entrés en formation entre 2021 et 2025, soit 200 professionnels de moins que ne le prévoyait l'ONP, en réduction de 85 professionnels par rapport à la période 2016 - 2020.

Les capacités d'accueil auraient permis de former 400 étudiants supplémentaires. Pour la rentrée 2026, les UFR n'anticipent quasiment pas d'augmentation de capacités d'accueil (15 places supplémentaires, soit 1 % d'augmentation).

¹² Voir supra. Sur la base de nos enquêtes, il serait de l'ordre de 8 % ; l'enquête école de la Drees donne le même niveau.

¹³ Il s'agit de la somme sur 5 ans (2016-2020) des effectifs du numerus clausus total, qui comprend les passerelles.

¹⁴ Pour ce calcul, on fait l'hypothèse que toutes les places ouvertes au numerus clausus étaient pourvues.

Figure 7 : Objectifs quinquennaux de formation en maïeutique, capacités d'accueil et admis

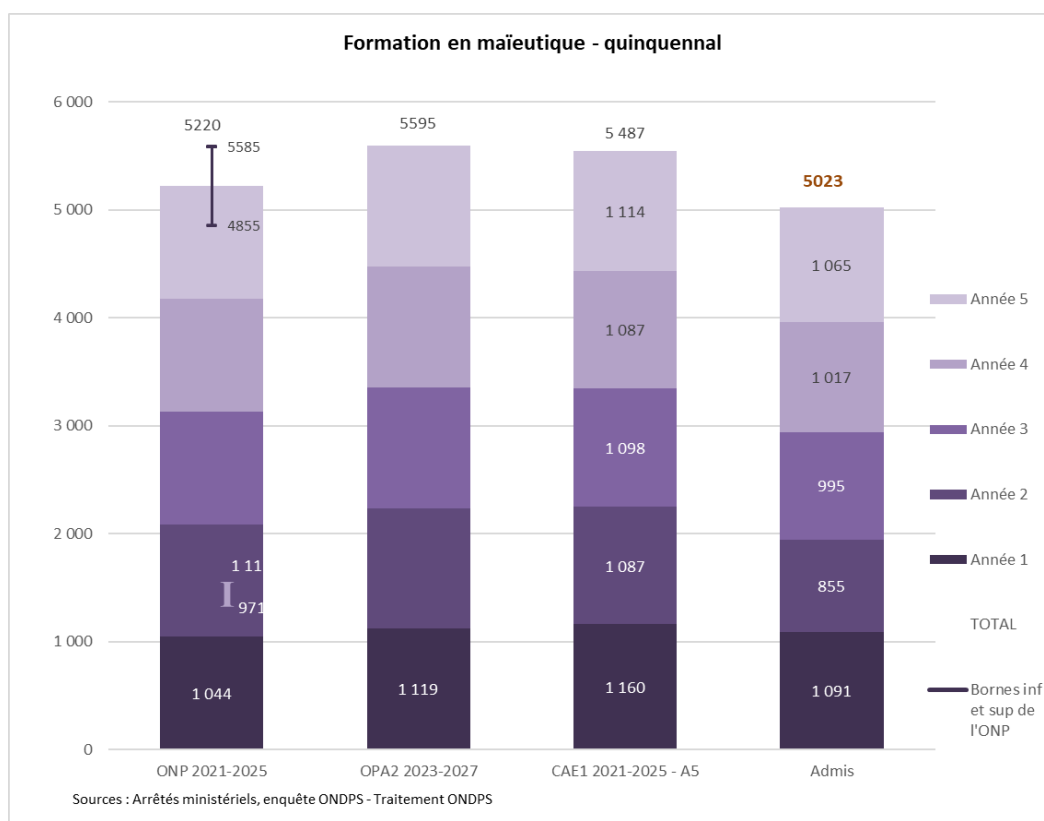
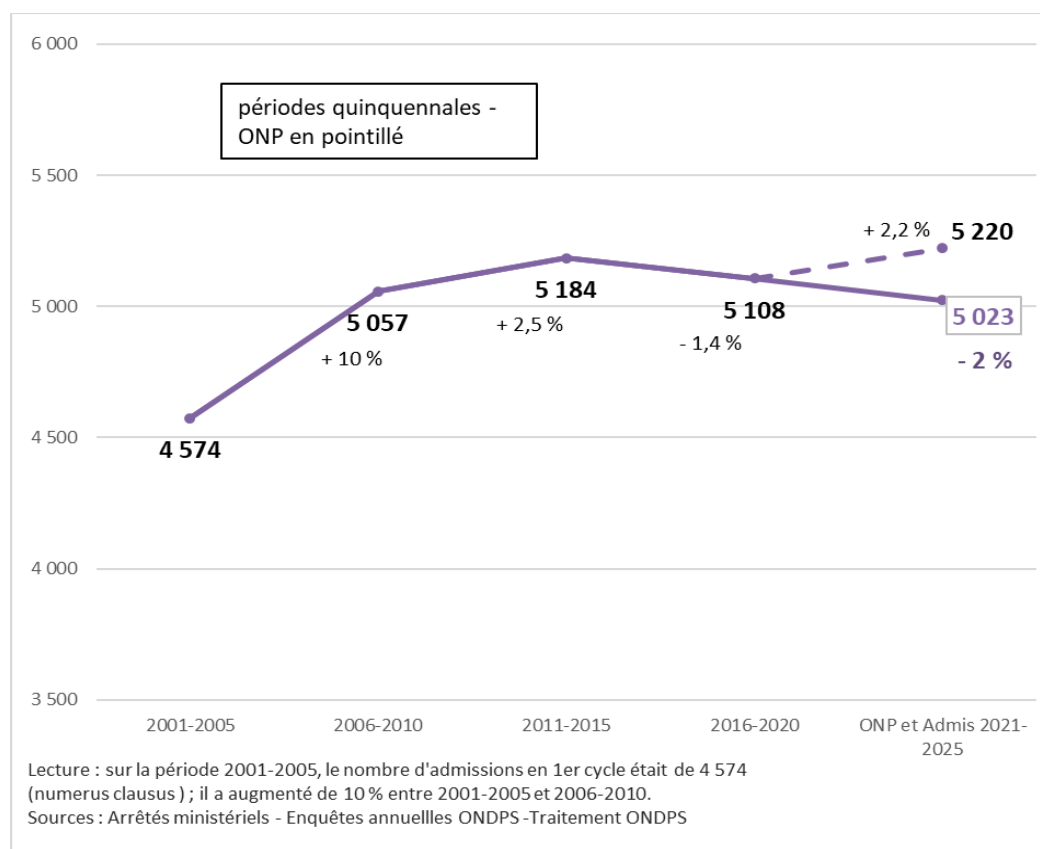


Figure 8 : Évolution des effectifs quinquennaux formés depuis 2001



Approche territoriale

Au-delà du résultat national par filière, le bilan de l'atteinte de l'ONP par université apporte une vision plus précise de la réalité de l'évolution des admissions en 5 ans. L'atteinte de l'ONP par université est variable, selon l'université et la filière mais aussi selon le taux d'effort, défini comme l'augmentation que représentait l'ONP par rapport au niveau antérieur d'admissions quinquennales. En effet, dès lors que l'ONP a été défini par université (et non par imposition d'un taux national), avec des degrés d'effort variables, atteinte de l'ONP et augmentation des admissions ne sont pas toujours corrélées.

Il est donc nécessaire de présenter l'atteinte de l'objectif mais aussi l'augmentation des admissions ; le croisement de ces deux variables (Figure 10) permet de relativiser l'interprétation du taux d'atteinte de l'objectif. Pour finir, la présentation de la densité d'admis par UFR et par région, c'est-à-dire le nombre annuel moyen d'admis sur 5 ans rapporté à la population de l'UFR permet de mesurer concrètement les évolutions dans chaque filière.

Atteinte de l'ONP par université et par filière

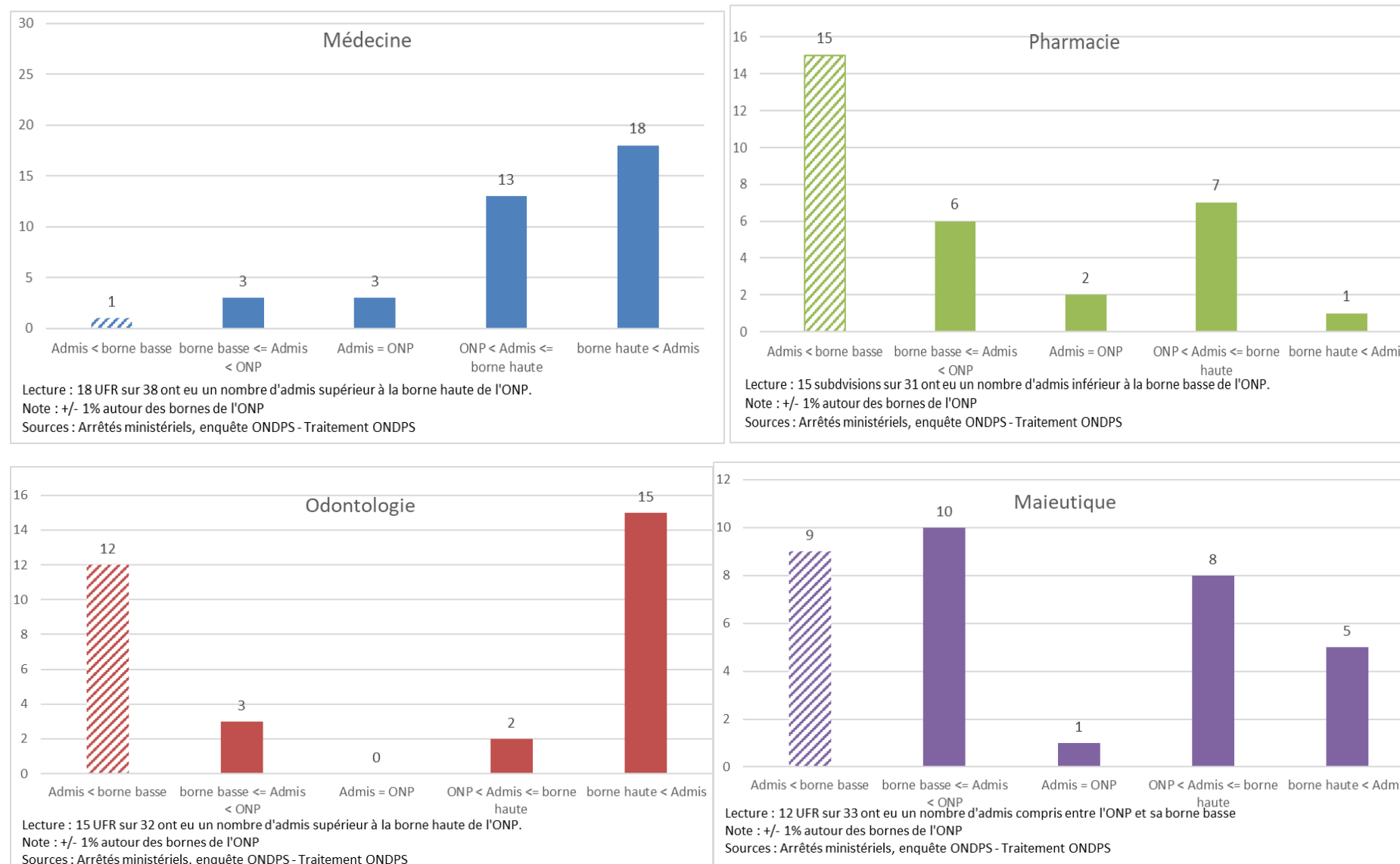
Au niveau national, l'ONP est atteint en médecine et en odontologie mais la situation des UFR des deux filières est assez différente. En médecine, toutes les UFR ou presque atteignent leur objectif alors qu'en odontologie, les UFR se classent en deux groupes distincts, celles qui n'atteignent pas leur objectif et celles qui le dépassent.

Au niveau national, l'ONP n'est atteint ni pharmacie ni en maïeutique, mais la situation des UFR des deux filières est là aussi assez différente. En pharmacie, la plupart des UFR ont des difficultés à atteindre leur objectif alors qu'en maïeutique, les UFR se classent en deux groupes distincts, celles qui n'atteignent pas leur objectif et celles qui le dépassent.

La **Figure 9** illustre cette hétérogénéité de situations des UFR :

- Médecine : la répartition des UFR reflète bien le dépassement de l'ONP au niveau national
 - o La majeure partie des UFR (18) se situe au-delà de la borne haute de leur ONP et toutes les UFR ont un niveau d'admission au moins égal à leur ONP ; une minorité de subdivisions (4) sont en deçà de l'objectif, à la limite de l'atteinte, hormis Antilles-Guyane dont l'objectif (57 %) était sans doute trop difficile à atteindre en cinq ans, malgré une augmentation de 30 % de ses admissions. Ces 4 subdivisions ont toutes eu des admissions en progression significative (voir infra) ;
- Pharmacie : la répartition des UFR reflète bien la difficulté à atteindre de l'ONP au niveau national
 - o La majeure partie des UFR (15) se situe en deçà de la borne basse de leur ONP et 10 UFR seulement ont un niveau d'admission au moins égal à leur ONP et parmi elles : Strasbourg, Tours, Île-de-France, La Réunion... Lyon fait partie des UFR dont l'ONP visait une augmentation faible (5 %) mais dont les admissions n'ont pas augmenté et sont mêmes moindres que la période précédente ;
- Odontologie : la répartition des UFR montre une hétérogénéité de situations
 - o Il y a presque autant d'UFR (12) qui se situent en deçà de la borne basse de leur ONP que d'UFR au-dessus de la borne haute (15). Les nouveaux sites qui avaient un ONP ambitieux (Besançon, Tours, Caen, Rouen, Amiens, Poitiers) ne l'atteignent pas en 2025. Cette difficulté avait été anticipée en 2021, en considérant que l'atteinte de l'objectif serait progressive et pouvait être décalée de deux ans. Mais une bonne part du chemin a été faite puisque toutes voient leurs admissions fortement augmenter (voir infra). En parallèle, les anciennes UFR d'accueil telles que Montpellier, Strasbourg ou Rennes dépassent leur objectif ;
- Maïeutique : la répartition des UFR montre une hétérogénéité de situations
 - o Si une majorité d'UFR (19) n'atteignent pas l'objectif, c'est notamment le cas des subdivisions ultramarines dont l'objectif, hormis la Guyane, visait de toutes façons plutôt un maintien ou une baisse, le résultat national ne laissait pas penser que 5 d'entre elles situaient au-delà de l'ONP, c'est le cas notamment de Lille, Caen, Clermont-Ferrand, Tours et de l'Île-de-France.

Figure 9 : Répartition des subdivisions selon le positionnement du nombre d'admis par rapport à leur ONP – période 2021-2025



Croissance des admissions par université et par filière

Le bilan des ONP par université est présenté en **Figure 10 et Tableau 2**.

La mise en place des ONP a conduit à une augmentation du nombre d'admis dans toutes les UFR en médecine et en odontologie, hormis l'Île-de-France qui avait établi un ONP en deçà du niveau du quinquennal antérieur en odontologie et Limoges (dont les admissions correspondent à l'objectif pluriannuel d'accueil en 2^{ème} cycle, nettement moindre que son ONP). Les situations sont plus contrastées en pharmacie où le taux de croissance varie de -20 % à +40 %, et en maïeutique où il varie de -50 % à +24 % (la variation à la baisse est observée surtout en territoires ultra marins, en partie cohérente avec leurs ONP).

L'interprétation du degré d'atteinte des ONP est rendu plus difficile par la grande hétérogénéité du taux d'effort¹⁵ selon les universités. Un dépassement de l'ONP ne signifie pas toujours une forte progression des admissions, de même une non atteinte de l'objectif ne signifie pas toujours une baisse des admissions. Pour illustrer ce constat (**Figure 10**) :

- Médecine : certaines subdivisions ont connu une forte progression de leur niveau d'admission sans atteindre pour autant leur ONP, sans doute trop ambitieux. C'est par exemple le cas de Antilles-Guyane, qui a augmenté de 30 % ses admissions, mais qui reste en deçà de son objectif de +57 % ou encore de Clermont-Ferrand dont les admissions ont nettement augmenté (26 %), pour un objectif plus ambitieux (32 %).
- Odontologie : les UFR qui n'ont pas atteint leur ONP sont souvent celles qui ont eu besoin d'un ONP ambitieux et qui ont augmenté significativement leurs admissions (entre 30 % et 60 %, hors Besançon dont la croissance est un peu moins rapide, de 16 %). A l'inverse, les UFR qui ont dépassé leur ONP ne sont pas celles qui ont eu la plus forte progression d'admission. L'Île-de-France, dont l'ONP est inférieur aux admissions quinquennales antérieures, atteint son ONP tout en diminuant ses admissions.
- Pharmacie : une dizaine d'UFR voient une légère diminution ou une stagnation de leurs admissions. Les évolutions sont rarement conséquentes. Quelques territoires ont des augmentations notables.
- Maïeutique : la plupart des UFR voient une diminution ou une stagnation de leurs admissions. L'Île-de-France perd des effectifs, ainsi notamment que les territoires ultramarins.

Figure 10 : synthèse des résultats par filière

Lecture : toutes les subdivisions qui se trouvent sur la diagonale des graphiques ont eu une variation d'admissions égale à ce que prévoyait l'ONP. Celles qui se trouvent en deçà de la diagonale ont moins augmenté leurs admissions que ne le prévoyait l'ONP. Celles qui se trouvent au-dessus de la diagonale ont davantage augmenté leurs admissions que ne le prévoyait l'ONP.

On voit qu'en *médecine*, les subdivisions se répartissent globalement sur la diagonale : les admissions ont augmenté au niveau de l'ONP avec une variation importante de ces augmentations selon les subdivisions ; la droite de tendance est proche de la diagonale.

Pour les autres filières, la relation entre l'évolution des admissions et ce que prévoyait l'ONP est en réalité assez faible ; la droite de tendance est plus éloignée de la diagonale. En *pharmacie*, quel qu'ait été le taux attendu, les subdivisions pour la plupart ont eut une évolution faible de leurs admissions. En *odontologie*, les subdivisions ont suivi le sens de leur ONP (en croissance), même si le niveau des admissions est resté souvent un peu en deçà ; les subdivisions se placent en deçà de la diagonale. En *maïeutique*, les subdivisions se répartissent de part et d'autre de la diagonale, le lien entre l'évolution des admissions et ce que prévoyait l'ONP restant faible.

¹⁵ Le taux d'effort est défini comme l'augmentation que représentait l'ONP par rapport au niveau antérieur d'admissions quinquennales. Plus précisément, on rapporte l'ONP de l'université au *numerus clausus* principal cumulé sur le quinquennal 2016-2020. On utilise le *numerus clausus* principal qui ne comprend pas les passerelles faute de disponibilité du *numerus clausus* total par subdivision. La comparaison avec l'ONP en est un peu affectée puisque l'ONP comprend les admis de passerelles. Le choix est fait d'assimiler le *numerus clausus* à un nombre d'admissions, ce qui est une hypothèse solide pour les filières de médecine et odontologie, peut-être un peu moins en pharmacie et maïeutique où il semble que toutes les places ouvertes du *numerus clausus* n'étaient pas toujours remplies.

Figure 10 : Croisement entre le taux de variation observé des admis et le taux de variation des ONP - comparaison par subdivision des quinquennats 2016-2020 et 2021-2025

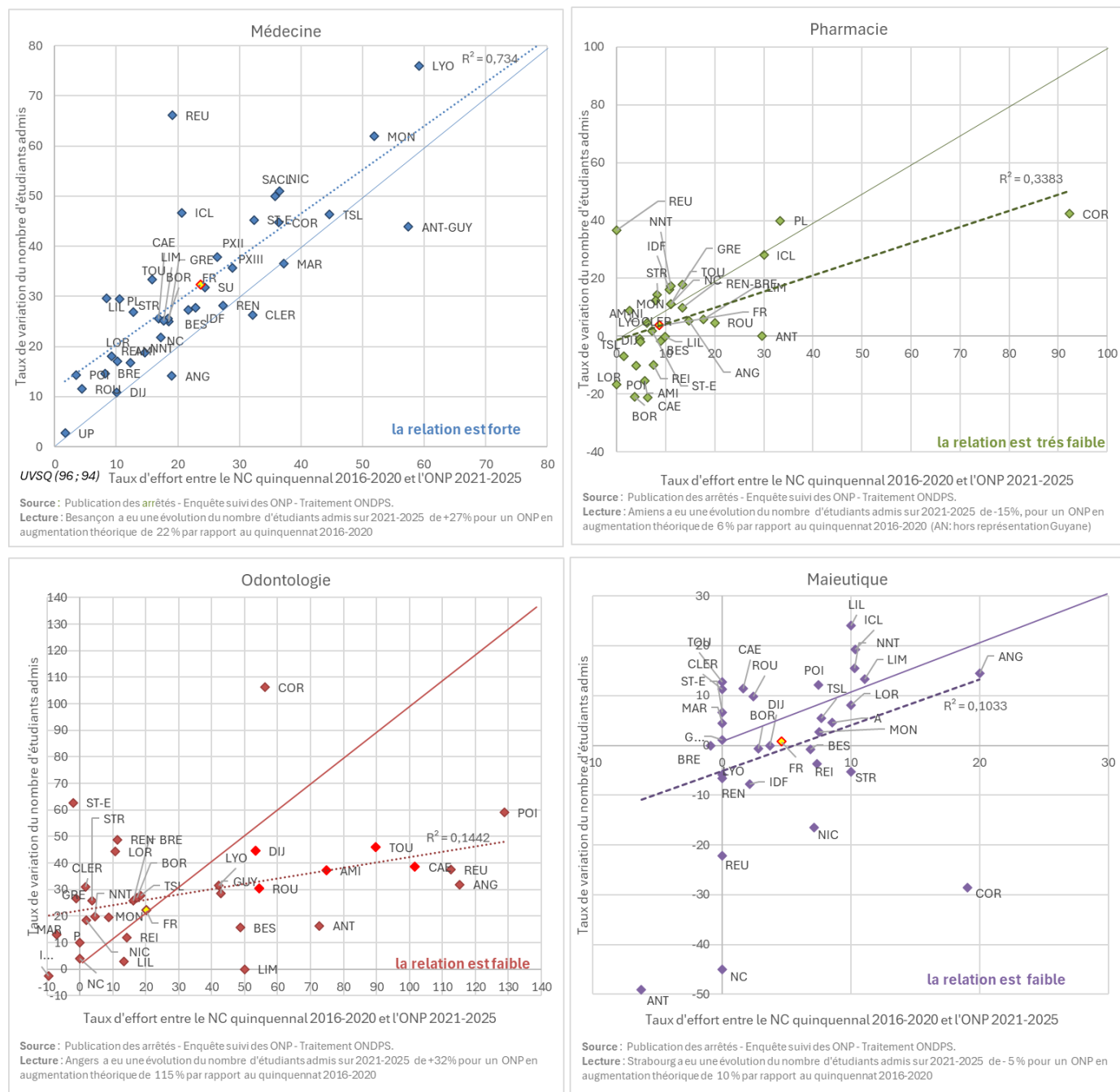


Tableau 2 - Comparaison de l'ONP et des admissions quinquennales 2016-2020 (*numerus clausus*) et admissions 2021-2025 par université et par filière

Région	Subdivision	Médecine					Pharmacie					Odontologie					Maïeutique				
		NC principal 2016-2020	ONP 2021- 2025	Taux d'effort (en)	Admis 2021- 2025	Taux de variation (en %)	NC principal 2016-2020	ONP 2021- 2025	Taux d'effort (en)	Admis 2021- 2025	Taux de variation (en %)	NC principal 2016-2020	ONP 2021- 2025	Taux d'effort	Admis 2021- 2025	Taux de variation (en %)	NC principal 2016-2020	ONP 2021- 2025	Taux d'effort	Admis 2021- 2025	Taux de variation (en %)
Auvergne Rhône-Alpes	CLERMONT-FERRAND	984	1300	32	1243	26	458	470	2,6	498	8,7	226	230	1,8	296	31,0	150	150	0,0	167	11,3
	GRENOBLE	970	1150	19	1213	25	485	550	13,4	572	17,9	86	85	-1,2	109	26,7	185	185	0,0	187	1,1
	LYON	2730	4345	59	4806	76	840	880	4,8	832	-1,0	257	365	42,0	338	31,5	235	235	0,0	221	-6,0
	LYON EST																				
	LYON SUD CHARLES MERIEUX																				
Bourgogne-Franche-Comté	SAINT-ETIENNE	782	1035	32	1136	45	275	295	7,3	280	1,8	51	50	-2,0	83	62,7	60	60	0,0	64	6,7
	BESANCON	970	1180	22	1235	27	358	390	8,9	352	-1,7	121	180	48,8	140	15,7	131	140	6,9	130	-0,8
	DIJON	1145	1260	10	1270	11	410	430	4,9	402	-2,0	150	230	53,3	217	44,7	135	140	3,7	135	0,0
	RENNES - BREST						551	625	13,4	606	10,0										
Bretagne	BREST	929	1005	8	1065	15						155	180	16,1	195	25,8	116	115	-0,9	116	0,0
	RENNES	1080	1375	27	1385	28						211	235	11,4	314	48,8	135	135	0,0	126	-6,7
Centre-Val de Loire	TOURS	1295	1500	16	1728	33	540	600	11,1	600	11,1	137	260	89,8	200	46,0	150	150	0,0	169	12,7
	ORLÉANS				251																
Corse	CORSE	143	195	36	207	45	26	50	92,3	37	42,3	16	25	56,3	33	106,3	21	25	19,0	15	-28,6
	NANCY	1543	1685	9	1822	18	630	655	4,0	566	-10,2	307	340	10,7	443	44,3	250	275	10,0	270	8,0
Grand-Est	REIMS	1026	1130	10	1201	17	400	430	7,5	360	-10,0	175	200	14,3	196	12,0	135	145	7,4	130	-3,7
	STRASBOURG	1233	1390	13	1565	27	610	660	8,2	698	14,4	299	310	3,7	376	25,8	150	165	10,0	142	-5,3
Hauts-de-France	AMIENS	1042	1170	12	1217	17	440	465	5,7	372	-15,5	140	245	75,0	192	37,1	175	190	8,6	183	4,6
	LILLE	2302	2495	8	2985	30	1020	1120	9,8	1018	-0,2	450	510	13,3	463	2,9	200	220	10,0	248	24,0
	LILLE CATHOLIQUE	634	765	21	930	47	50	65	30,0	64	28,0						145	160	10,3	173	19,3
Île-de-France	Île-de-France	8636	10610	23	11033	28	2708	3000	10,8	3143	16,1	911	825	-9,4	889	-2,4	690	705	2,2	636	-7,8
	U Versailles PARIS UVSQ	765	1500	96	1481	94															
	UNIVERSITE DE PARIS CITE	3638	3700	2	3739	3															
	UNIVERSITE DE PARIS CITE (Ex- Paris Diderot)																				
	SORBONNE UNIVERSITE	1729	2150	24	2279	32															
	U PARIS EST CRETEIL PARIS XII	910	1150	26	1255	38															
	U Sorbonne Paris Nord PARIS XIII	784	1010	29	1064	36															
	U PARIS-SACLAY	810	1100	36	1215	50															
Normandie	CAEN	1005	1175	17	1262	26	475	505	6,3	375	-21,1	114	230	101,8	158	38,6	123	125	1,6	137	11,4
	ROUEN	1163	1215	4	1297	12	425	510	20,0	445	4,7	165	255	54,5	215	30,3	122	125	2,5	134	9,8
Nouvelle Aquitaine	BORDEAUX	1694	2005	18	2128	26	685	710	3,6	541	-21,0	290	340	17,2	368	26,9	141	145	2,8	140	-0,7
	LIMOGES	722	850	18	904	25	340	400	17,6	360	5,9	70	105	50,0	60	-14,3	90	100	11,1	102	13,3
	POITIERS	1024	1060	4	1171	14	360	360	0,0	300	-16,7	83	190	128,9	132	59,0	107	115	7,5	120	12,1
Occitanie	MONTPELLIER	1185	1800	52	1919	62	940	1015	8,0	1057	12,4	262	285	8,8	313	19,5	330	355	7,6	339	2,7
	TOULOUSE	1293	1870	45	1892	46	685	695	1,5	637	-7,0	380	450	18,4	485	27,6	130	140	7,7	137	5,4
Pays-de-la-Loire	ANGERS	924	1100	19	1055	14	392	450	14,8	413	5,4	72	155	115,3	95	31,9	125	150	20,0	143	14,4
	NANTES	1116	1280	15	1325	19	513	570	11,1	602	17,3	196	205	4,6	235	19,9	136	150	10,3	157	15,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AIX-MARSEILLE - NICE						980	1040	6,1	1024	4,5										
	AIX-MARSEILLE	1844	2530	37	2517	36						360	335	-6,9	407	13,1	180	180	0,0	188	4,4
	NICE	791	1080	37	1195	51						216	220	1,9	256	18,5	140	150	7,1	117	-16,4
Antilles - Guyane	ANTILLES - GUYANE	724	1140	57	1042	44															
	ANTILLES						27	35	29,6	27	0,0	55	95	72,7	64	16,4	112	105	-6,3	57	-49,1
	GUYANE						9	20	122,2	8	-11,1	7	10	42,9	9	28,6	12	20	66,7	11	-8,3
La Réunion	REUNION	529	630	19	879	66	30	30	0,0	41	36,7	40	85	112,5	55	37,5	135	135	0,0	105	-22,2
Nouvelle-Calédonie	NOUVELLE CALEDONIE	64	75	17	78	22	18	20	11,1	20	11,1	25	25	0,0	26	4,0	20	20	0,0	11	-45,0
Polynésie française	POLYNESIE FRANCAISE	95	105	11	123	29	15	20	33,3	21	40,0	20	20	0,0	22	10,0	22	10	-54,5	13	-40,9
Total		41 617	51 505	24	55 079	32	15 695	17 065	8,7	16 271	3,7	6 057	7 285	20,3	7 386	21,9	4 988	5 220	4,7	5 023	0,7

Champ : Ensemble des unités de formation en santé, France.

Sources : Arrêtés ministériels, Enquête ONP - ONDPS - Traitement ONDPS.

Note : Le taux d'effort comprend la prise en compte des passerelles pour 2021-2025, contrairement à 2016-2020 qui est basé sur le numerus clausus principal. Le calcul fait l'hypothèse que le numerus clausus peut être assimilé au nombre d'admissions.

En Médecine, des ONP ont été définis en commun pour les Antilles et la Guyane.

En Pharmacie, des ONP ont été définis en commun pour plusieurs subdivisions c'est le cas de : Rennes et Brest ; Marseille et Nice et les facultés parisiennes.

En Odontologie, les ONP ont été définis en commun pour plusieurs subdivisions c'est le cas des facultés parisiennes.

Densité d'admis par université et par filière

La mise en place des ONP a conduit à une augmentation du nombre d'admis dans toutes les UFR en médecine et en odontologie, hormis l'Île-de-France qui avait établi un ONP en deçà du niveau du quinquennal antérieur en odontologie. En conséquence, la densité d'admis par UFR, c'est-à-dire le nombre annuel moyen d'admis sur 5 ans rapporté à la population de l'UFR, a augmenté partout en médecine et en odontologie, hors Île-de-France (**Figure 11**)¹⁶. Les situations sont plus contrastées en pharmacie et maïeutique, où les densités d'admis en baisse ou en stagnation sont aussi fréquentes que celles en hausse.

La présentation de la densité par région (**Figure 12**) relativise la situation de la pharmacie, seules deux régions (Normandie et Nouvelle-Aquitaine) perdent sensiblement en densité. Elle confirme la stagnation de la densité pour la maïeutique, hormis la perte de densité en Antilles Guyane et océan Indien. Le gain de densité est visible dans toutes les régions en médecine et odontologie (hors Île-de-France).

En synthèse, la situation des UFR quant à l'atteinte de leur ONP est plus homogène en médecine et pharmacie qu'en odontologie et maïeutique. Mais le niveau d'atteinte de l'ONP ne présage pas de l'évolution des admissions. L'hétérogénéité des taux d'effort entre l'ONP 2021-2025 et le numerus clausus quinquennal 2016-2020 conduit à décorréler le taux d'atteinte de l'ONP et le taux de croissance des admissions. La mise en place des ONP a conduit à une nette augmentation du nombre d'admis dans toutes les UFR et régions en médecine et en odontologie (hors Île-de-France) et à des évolutions plus contrastées en pharmacie et surtout en maïeutique, où les augmentations d'admissions sont absorbées par les baisses, plus importantes.

¹⁶ La densité n'a pas pu être calculée pour la Polynésie Française et la Nouvelle Calédonie par manque de données disponibles sur leur population.

Figure 11 : Densité d'admis par UFR- nombre moyen d'admissions annuelles par UFR/population de l'UFR - Comparaisons quinquennales

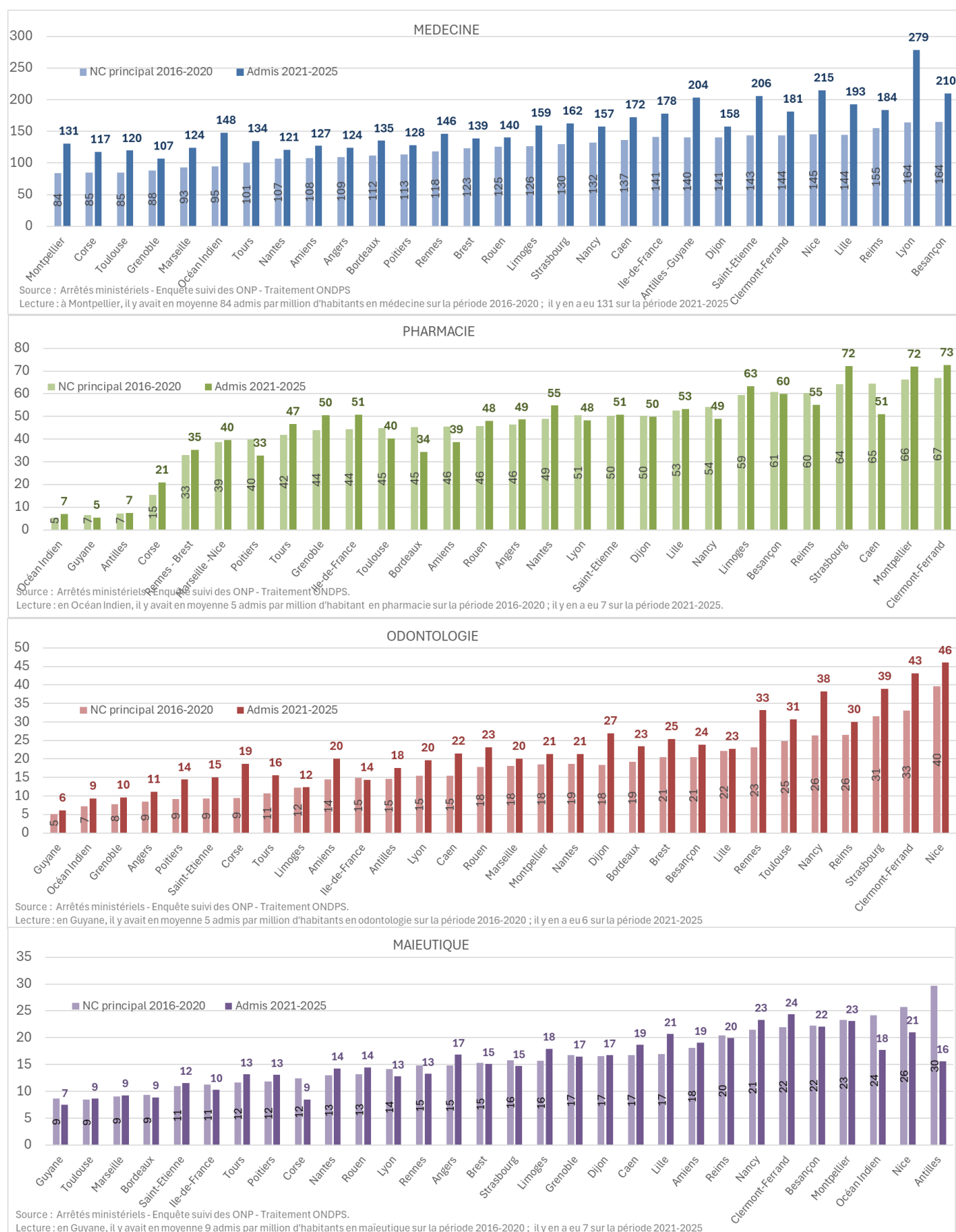
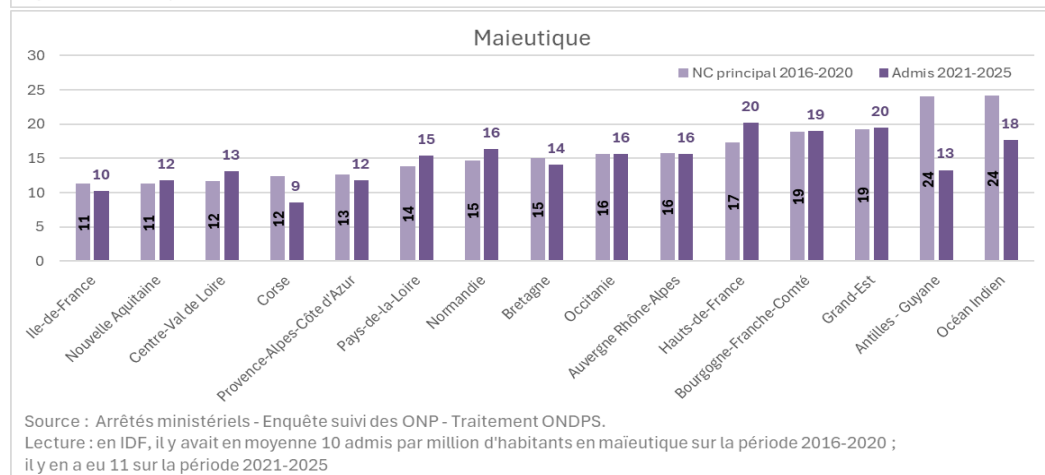
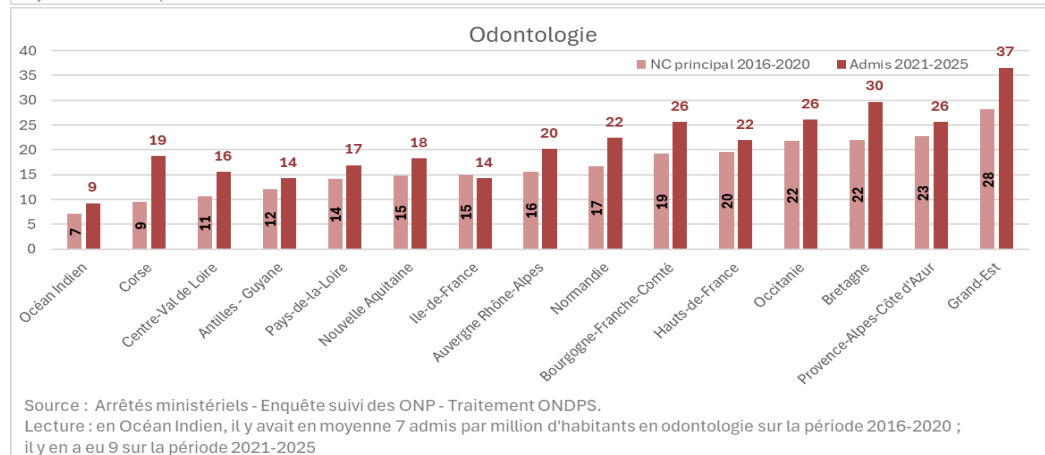
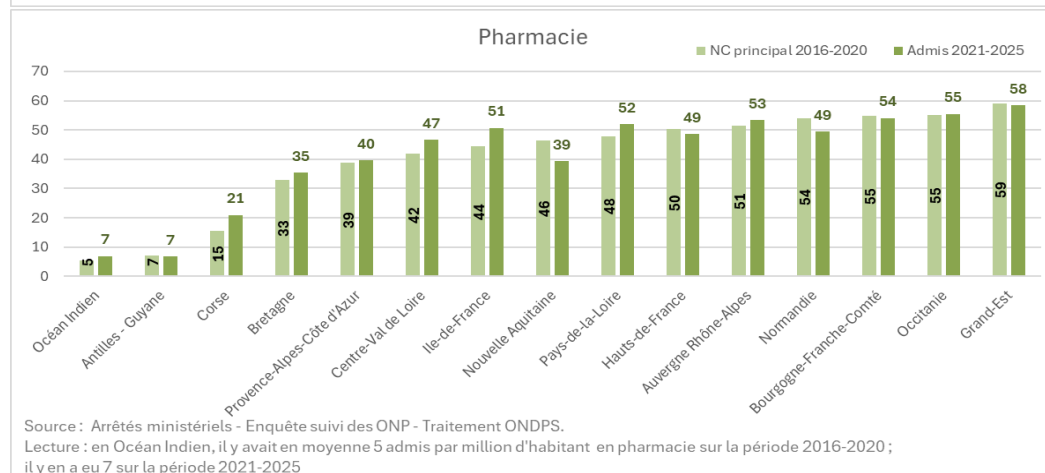
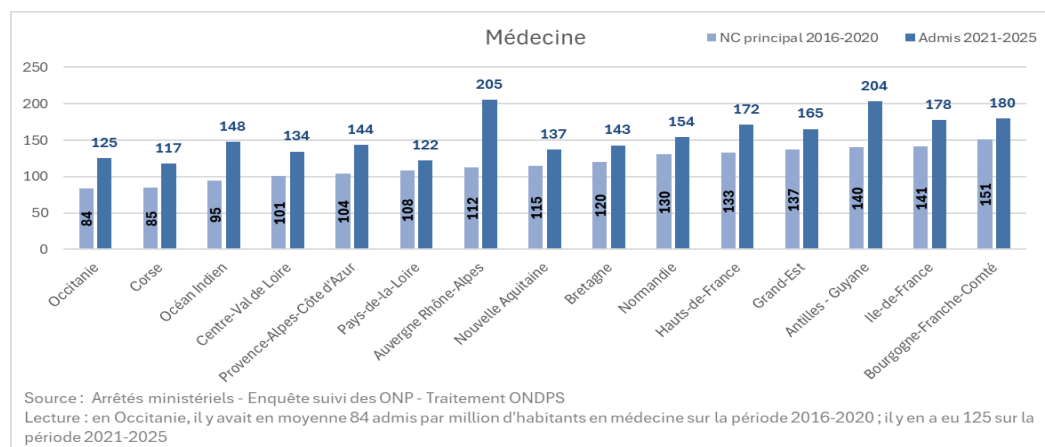


Figure 12 : Densité d'admis par Région – nombre moyen d'admissions annuelles par région/population de la région - Comparaisons quinquennales



Approche de long terme

La mise en perspective le quinquennal 2021-2025 dans le long terme permet de voir qu'en 20 ans toutes les filières ont progressé.

Fixer une base 100 sur le quinquennal 2001-2005, permet de prendre la mesure des rythmes d'évolution passés dans les quatre filières (**Figure 12**) :

- En médecine, le nombre d'étudiants a fait plus que doubler : l'indice atteint 215 et n'aurait atteint que 201 si les admissions avaient été au seul niveau de l'ONP.
- En pharmacie, le nombre d'étudiants a augmenté de plus de 30 % : l'indice atteint 132 et aurait atteint 139 si les admissions avaient été au niveau de l'ONP.
- En odontologie, le nombre d'étudiants a augmenté de près de 70 % : l'indice atteint 168 et n'aurait atteint que 165 si les admissions avaient été au seul niveau de l'ONP.
- En maïeutique, le nombre d'étudiants augmenté de 10 % : l'indice atteint 110 et aurait atteint 114 si les admissions avaient été au niveau de l'ONP.

Figure 12 : Évolution du nombre d'entrées en 1er cycle - périodes quinquennales

Base 100 : 2001-2005 - En pointillé, le tracé de l'ONP

